



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
5	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
6	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
7	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
8	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
9	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
10	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
11	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
12	MOUXY	FILIPPI Laurent	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT OURS	ALLARD Louis	
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
CHANAZ	HUSSON Yves
MERY	FONTAINE Nathalie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 novembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2023

Exécutoire le : 14 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 14 DEC. 2023

Visée le : 13 DEC. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n° 2023-019 : Travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod (commune d'Entrelacs) – Lot 2 : Equipement - Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet des travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod sur la commune d'Entrelacs comprenant la réalisation d'un collecteur en fonte pour la desserte des habitations (Lot 1 - Canalisation) et la réalisation d'un poste de refoulement (Lot 2 - Equipement).

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet MONTMASSON est Maitre d'œuvre sur cette opération.

Le montant estimatif des travaux était de 583 353.00 € HT (700 024.00 € TTC) pour le lot 1 et de 200 000.00 € HT (240 000.00 € TTC) pour le lot 2.

Pour rappel, la date de remise des plis du lot 1 avait été fixée au 17 juillet 2023 à 12h00 au plus tard.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), du résultat des négociations et du classement des offres définitives, le Bureau du 5 septembre 2023 a retenu pour le lot 1 (Canalisation) l'offre de base du groupement d'entreprises SATP / GASTALDON / SESA, pour un montant négocié total de 574 976.20 € HT, soit 689 971.44 € TTC.

S'agissant du lot 2, celui-ci a été déclaré infructueux et relancé. La date de remise des plis a été fixée au 23 octobre 2023 à 12h00 au plus tard. Au total 2 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique) et du classement des offres définitives, la Commission des procédures adaptées du 7 novembre 2023 propose de retenir l'offre de base du groupement d'entreprises AQUALIANS / MAURO TP pour un montant total de 189 992.00 € HT, soit 227 990.40 € TTC.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2023 Assainissement : 280.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 décembre 2023

Le Président,
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Marché n. 2023-019 : Travaux de desserte en eaux usées du Chef-lieu de St Girod (commune d'Entrelacs) - Lot 2 : Equipement - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2023

Numéro de l'acte : d4764 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231205-d4764-DE

Date de décision : 05/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA